



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

## REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 26 OCTOBRE 2022

# Procès-Verbal

Présidence de séance : Monsieur Michel GOUGET, Président

Date de la convocation du Conseil municipal : 13 octobre 2022.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Adoption du dernier procès-verbal.
- Repas des anciens.
- Colis de fin d'année.
- Bon pour personnes en situation de handicap.
- Vote pour participation à Ciné Filou sur une séance d'arts & d'essais.
- Demandes d'aides sociales.
- Questions diverses.

**Ouverture de séance** : 18h00.

**Quorum atteint** :

**Délibération n°CCAS-2022-13** :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Karine LEGRAIN, Madeleine POLLET, Michel SECOND, Brigitte SECOND, Abderrahman YAACOULI.

**Membre absent ayant donné pouvoir** : Evelyne PANISSET donne pouvoir à Catherine DUNAUD-MARMOZ.

**Membre absent excusé** : Bernard BOUCHET.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 29 août 2022** : Observations : Néant / Approbation : Unanimité.

**Secrétaire de séance** : Lydie LAURENT.

**Monsieur le Président propose au Conseil municipal le retrait d'un point inscrit à l'ordre du jour** : demandes d'aides sociales – aucune demande n'ayant été reçue. **La proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité.**

### Repas des anciens 2022

Monsieur le Président propose que ce repas soit dorénavant nommé le repas des Aînés. Des échanges ont lieu afin d'identifier les points importants dans l'organisation de ce repas annuel.

### Colis de fin d'année

Les devis reçus en mairie sont étudiés, puis approuvés. Il reste à recevoir un devis sur les sachets, puis à valider les quantités de commande. Les livraisons doivent avoir lieu au plus tard fin novembre.

### Bons d'achat 2022 pour les personnes en situation de handicap

Faisant suite à la délibération n°CCAS-2022-12 du 29 août 2022, une commande sera faite pour une valeur de 30 € par personne.

### Délibération n°CCAS-2022-13

#### Participation financière pour l'organisation de Ciné Filou 2022 – association Traveling.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de participer financièrement à l'organisation de l'évènement Ciné Filou 2022 afin de soutenir l'association Traveling, sous la forme d'une subvention de 30 €.

**Le Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 30 € à l'association Traveling au titre de l'organisation de l'évènement Ciné Filou 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre en charge l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

-----  
**QUESTIONS DIVERSES**  
-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le 17 novembre 2022,

Le Président,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le : **30 JAN. 2023**

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 26 OCTOBRE 2022

# Registre des observations

Annexé au Procès-Verbal

*Néant*



Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39  
Mail : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)